



1004706501

DATE DEPOT : 2010-06-03

NUMERO DE DEPOT : 47065

N° GESTION : 1981B06412

N° SIREN : 303449581

DENOMINATION : GROUPE HERSANT MEDIA

ADRESSE : 12 RUE DE PRESBOURG 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/04/29

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMP  
RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMP  
CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
EN DATE DU 29 AVRIL 2010

613642 N DE DEPOT 47065

L'an deux mille dix, et le vingt-neuf avril, à 10 heures,

16 29 2010 RS  
CF

les Actionnaires de la société susvisée (la "Société"), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration, en date du 13 avril 2010, par lettre adressée à chaque Actionnaire, conformément aux dispositions de l'article 32 des statuts, et aux Commissaires aux comptes quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée générale.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émergée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Philippe Hersant, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Michel Hersant et Monsieur François Moiton, Actionnaires présents et acceptant cette fonction, sont désignés comme Scrutateurs.

Monsieur Sébastien Hersant est choisi comme Secrétaire.

Le cabinet Mazars, en la personne de Madame Axelle Montanié-Nicq, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, est présent.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, en la personne de Madame Anne-Claire Ferrié, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- les copies des lettres de convocation à l'Assemblée Générale adressées à tous les Actionnaires,
- les copies et les avis de réception des lettres de convocation à l'Assemblée Générale adressées aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée Générale, à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés, certifiée par le bureau,
- la liste des Actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009,
- le rapport de gestion sur l'activité de la Société et du Groupe établi par le Conseil d'administration,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,

L

- le texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration et soumis au vote des Actionnaires.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements prévus par le Code de commerce ont été adressés aux Actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans les conditions et délais fixés par ledit Code.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **EXTRAIT**

- Renouvellement de mandats de Commissaires aux comptes,
  - Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes,
- (...)

(...)

#### **Cinquième résolution : Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire**

Le mandat du Cabinet Mazars, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Le Cabinet Mazars, ici présent, déclare accepter le renouvellement de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société et précise qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction à son renouvellement.

#### **Sixième résolution : Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant**

Le mandat de Monsieur Frédéric Allilaire, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Frédéric Allilaire, sollicité dès avant ce jour, a déclaré accepter le renouvellement de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société et précisé qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction à son renouvellement.

#### **Septième résolution : Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire**

Le mandat du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, ici présent, déclare accepter le renouvellement de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société et précise qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction à son renouvellement.

#### **Huitième résolution : Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant**

Le mandat de Monsieur Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, et Monsieur Pierre Coll ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux comptes suppléant, l'Assemblée Générale décide de le nommer Monsieur Yves Nicolas, domicilié 63, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine (92200), en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Yves Nicolas, sollicité dès avant ce jour, a déclaré accepter le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société au cas où celui-ci lui serait confié et précisé qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination.

(...)

---

*Pour extrait certifié conforme, conformément aux dispositions de l'article R.225-24 du Code de commerce*

---

**Dominique Bernard,**  
**Directeur général.**